



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Secrétariat Général*

# CALENDRIER *PREVISIONNEL* (\*) DES EXAMENS ET CONCOURS INTERNES 2017/2018

## Filière services techniques

organisés par la direction des ressources humaines/sous-direction du recrutement et de la formation/bureau du recrutement et de la promotion professionnelle

Les modalités d'inscription sont précisées, dès l'ouverture du recrutement (environ un mois avant la date de clôture des inscriptions) à la rubrique « [Les recrutements](#) » et, le cas échéant, sur le site des services déconcentrés concernés.

(\*) *Les dates sont susceptibles d'être modifiées* – dernière mise à jour **02.01.2017**

CAT	CONDITIONS Etre en activité, en détachement ou en congé parental	FILIERE SERVICES TECHNIQUES	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
B	<p>CONCOURS INTERNE</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la <a href="#">loi n° 86-33 du 9 janvier 1986</a> portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions comptant au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la <a href="#">loi n° 83-634 du 13 juillet 1983</a> exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des contrôleurs des services techniques.</p> <p>La condition « en fonctions à la date de clôture des inscriptions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p><a href="#">CONTROLEUR DE CLASSE NORMALE DES SERVICES TECHNIQUES</a></p> <p><u>Spécialités</u> : bâtiment, logistique, automobile, armement (à confirmer lors de l'ouverture du concours)</p> <p>(au titre de l'année 2017)</p>	<p>Ouverture des inscriptions <b>28 février 2017</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>30 mars 2017</b> (par voie électronique et postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives <b>30 mars 2017</b> (par voie électronique et postale)</p>	<p>17 mai 2017</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP <b>29 juin 2017</b> (par voie électronique et postale)</p>	<p>du 5 au 20 septembre 2017</p>	<p><a href="mailto:gestionnaire14-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire14-concours@interieur.gouv.fr</a></p> <p><a href="mailto:gestionnaire17-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire17-concours@interieur.gouv.fr</a></p>

CAT	CONDITIONS Etre en activité, en détachement ou en congé parental	FILIERE SERVICES TECHNIQUES	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
C	<p>CONCOURS INTERNE SUR TITRES</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins un an de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle ce concours est organisé, sans condition de diplômes ou de titres, sauf lorsque ces diplômes ou titres sont exigés par des lois et règlements pour l'exercice des fonctions à accomplir ou lorsque l'exercice d'une spécialité l'exige.</p> <p>Ce concours est également ouvert, dans les mêmes conditions, aux candidats justifiant d'un an de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la <a href="#">loi n° 83-634 du 13 juillet 1983</a> exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des adjoints administratifs.</p> <p>La condition « en fonctions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p> <p>Les candidats à un emploi dans la spécialité « conducteur de véhicules » doivent justifier de la possession des permis de conduire des catégories C, D et E ou habilitation équivalente ayant donné lieu à l'attribution de ces permis (diplôme professionnel de niveau IV ou V) en cours de validité.</p> <p>Les statuts particuliers peuvent également exiger le permis B pour la conduite des véhicules terrestres à moteur en dehors de la spécialité « conducteur de véhicules ».</p>	<p><a href="#">ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</a></p> <p>[administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France]</p> <p><u>Spécialités</u> : à préciser lors de l'ouverture du recrutement</p> <p>(au titre de l'année 2017)</p> <hr/> <p>concours en province : s'adresser aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p><b>30 mai 2017</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p><b>11 juillet 2017</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p><b>11 juillet 2017</b> (par voie électronique ou postale)</p>	/	du 9 au 20 octobre 2017	<p>PARIS - RIF :</p> <p><a href="mailto:gestionnaire6-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire6-concours@interieur.gouv.fr</a></p> <hr/> <p>CONCOURS DECONCENTRES : SGAMI Bureau des ressources humaines</p>

CAT	CONDITIONS <i>réservés aux agents du ministère de l'intérieur</i>	FILIERE SERVICES TECHNIQUES <i>examens professionnels réservés</i>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<b>B</b>	<p>EXAMEN PROFESSIONNEL</p> <p>Ouvert aux contrôleurs de classe supérieure des services techniques du ministère de l'intérieur justifiant d'au moins un an dans le 5<sup>ème</sup> échelon de leur grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.</p> <p>Les contrôleurs des services techniques qui, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, appartiennent au grade de contrôleur de classe supérieure des services techniques et auraient réuni les conditions pour une promotion au grade supérieur au plus tard au titre de l'année 2018, sont réputés réunir ces conditions à la date à laquelle ils les auraient réunies en application des dispositions antérieures au <a href="#">Décret n° 2016-581 du 11 mai 2016</a>.</p>	<p><a href="#">CONTROLEUR DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DES SERVICES TECHNIQUES</a></p> <p>(au titre de l'année 2018)</p>	<p>Ouverture des inscriptions <b>5 septembre 2017</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription <b>5 octobre 2017</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des dossiers RAEP <b>5 octobre 2017</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>/</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP <b>5 octobre 2017</b> (par voie électronique ou postale)</p>	<p>du 20 novembre au 8 décembre 2017</p>	<p><a href="mailto:gestionnaire13-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire13-concours@interieur.gouv.fr</a></p>

CAT	CONDITIONS <i>réservés aux agents du ministère de l'intérieur</i>	FILIERE SERVICES TECHNIQUES <i>examens professionnels réservés</i>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<b>B</b>	<p>EXAMEN PROFESSIONNEL</p> <p>Ouvert aux contrôleurs de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur justifiant d'au moins un an dans le 4<sup>ème</sup> échelon de leur grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.</p>	<p><u><a href="#">CONTROLEUR DE CLASSE SUPERIEURE DES SERVICES TECHNIQUES</a></u></p> <p>(au titre de l'année 2017)</p>	<b>Closes</b>	23 mars 2017	/	<p><a href="mailto:gestionnaire13-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire13-concours@interieur.gouv.fr</a></p>
<b>B</b>	<p>EXAMEN PROFESSIONNEL</p> <p>Ouvert aux contrôleurs de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur ayant au moins atteint le 4<sup>ème</sup> échelon de leur grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.</p> <p>Les contrôleurs des services techniques qui, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, appartiennent au grade de contrôleur de classe normale des services techniques et auraient réuni les conditions pour une promotion au grade supérieur au plus tard au titre de l'année 2018, sont réputés réunir ces conditions à la date à laquelle ils les auraient réunies en application des dispositions antérieures au <a href="#">Décret n° 2016-581 du 11 mai 2016</a>.</p>	<p><u><a href="#">CONTROLEUR DE CLASSE SUPERIEURE DES SERVICES TECHNIQUES</a></u></p> <p>(au titre de l'année 2018)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p><b>5 octobre 2017</b></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p><b>6 novembre 2017</b> (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p><b>6 novembre 2017</b> (par voie électronique ou postale)</p>	15 mars 2018	/	<p><a href="mailto:gestionnaire16-concours@interieur.gouv.fr">gestionnaire16-concours@interieur.gouv.fr</a></p>

► **VOUS ETES CANDIDAT, CONTACTEZ :**

► **Pour les recrutements sur Paris et région Ile-de-France dans la filière administrative**

et

► **Pour les recrutements dans les filières « services techniques » - « permis de conduire et sécurité routière » - « systèmes d'information et de communication » (affectations nationales) :**

Ministère de l'intérieur  
Sous-direction du recrutement et de la formation  
Bureau du recrutement et de la promotion professionnelle  
Section organisation des concours et examens professionnels  
27 cours des Petites Ecuries  
77185 LOGNES

INTERNET : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) (rubrique « [Le ministère recrute](#) »)

*et/ou* (pour les recrutements dans les filières « services techniques » et « systèmes d'information et de communication ») :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

*Toute demande de renseignements, annales ou formulaire d'inscription à un recrutement doit être accompagnée impérativement d'une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g et libellée à vos nom et adresse.*

► **Pour les recrutements en province dans la filière administrative : secrétaires et adjoints administratifs**

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines de la préfecture de région de votre choix

► **Pour les recrutements en province dans la filière services techniques : adjoints techniques**

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

► **Pour les recrutements de la fonction publique territoriale (FPT) :**

Fédération nationale des centres de gestion

[www.fncdg.fr](http://www.fncdg.fr)

► **Pour les recrutements de la fonction publique hospitalière (FPH) :**

Fédération hospitalière de France

[www.emploi.fhf.fr](http://www.emploi.fhf.fr)

Agences régionales de santé

[www.ars.sante.fr](http://www.ars.sante.fr)

L'ensemble des recrutements administratifs et techniques dans la fonction publique peut être consulté sur le site des concours et recrutements de l'Etat

[www.fonction-publique.gouv.fr/score](http://www.fonction-publique.gouv.fr/score)